

## CONSIGNES dans le cadre du plan VIGIPIRATE

- Compte tenu des derniers événements, le plan Vigipirate a été relevé au niveau « Urgence Attentat ». En conséquence :
  - L'accès à l'établissement n'est autorisé qu'aux élèves et personnels : **il se fait uniquement par le portillon principal**
  - Les parents ne seront reçus que sur rendez-vous (munis d'une pièce d'identité) et compléteront le registre de présence au guichet extérieur du bureau de la vie scolaire
  - Les parents qui viennent rechercher leur enfant, et qui devaient signer le registre de sortie auparavant, se signaleront à l'interphone de l'entrée du collège
  - **Les attroupements devant l'établissement sont proscrits**

La **sécurité** de **tous** dépend du respect par **chacun** de ces consignes.



**LE PLAN VIGIPIRATE EST RELEVÉ AU NIVEAU  
URGENCE ATTENTAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**